

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté de  
Communes MARANA GOLO  
2024/86**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>37</b>	<b>37</b>	<b>24</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>17/06/2024</b>

<b>Date d'affichage</b>

<b>Objet de la Délibération</b>
---------------------------------

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 25 juin à 10 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

**Étaient Présents (19) :** Paule ALBERTINI - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI - Joseph GALLETTI – Jean Charles GIABICONI - Isabelle GIUDICELLI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI –Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Angèle NERI - José OLIVA – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI – Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte VITTORI

**Pouvoirs (5) :** Muriel BELTRAN donne pouvoir à Marjorie PINDUCCI - Maryline MASSONI donne pouvoir à Jean-Charles GIABICONI - François MONTI donne pouvoir à Joseph GALLETTI - Frédéric RAO Donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO - Charlotte TERRIGHI donne pouvoir à Jean DOMINICI-

**Absents (13) :** - Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Maria GAROBY - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Alain MAZZONI - Anne-Marie NATALI - Pierre NATALI - Gabriel PASQUALI – Jean Pierre VALDRIGHI –

**Objet de la délibération : Approbation du schéma directeur cyclable de Marana Golo**

Monsieur Jean-Marc MATTEI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

**Vu** la délibération N°2021/13 du conseil communautaire de Marana-Golo du 31 mars 2021 portant transfert de l'autorité d'organisation de la mobilité au profit de la communauté de communes

**Considérant les éléments suivants :**

La communauté de communes souhaite s'engager dans une démarche de développement des mobilités actives sur son territoire.

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
<b>LE :</b> <input type="text"/>
Et publication ou notification
<b>DU :</b> <input type="text"/>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
02B-200036499-20240625-2024-86-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 26/06/2024

Lauréate de l'appel à projet AVELO2, ouvrant droit à un financement de l'ADEME, la CCMG a fait appel à un bureau d'étude pour l'accompagner dans l'élaboration de son schéma directeur cyclable.

Ce projet s'est déroulé en 3 phases.

Tout d'abord un diagnostic des pratiques de déplacement des usagers a été réalisé. Le public a alors été consulté via une enquête en ligne et un atelier de concertation. Ce diagnostic a mis en évidence un manque d'infrastructures cyclables sur le territoire et une opportunité importante de report modal vers le vélo.

Trois axes stratégiques sont identifiés pour développer l'usage du vélo pour les déplacements du quotidien :

- Développer et renforcer le réseau cyclable quantitativement et qualitativement
- Compléter l'infrastructure par une offre de services cohérente et justement proportionnée
- Communiquer, sensibiliser et accompagner le développement des mobilités actives

La deuxième phase d'élaboration du schéma cyclable a consisté en la définition d'un maillage du futur réseau, accompagné d'un choix des services vélo à développer. Encore une fois, cela a été fait en concertation avec les partenaires et acteurs du territoire, et notamment les EPCI voisines.

Le maillage proposé se compose d'un réseau structurant, sur 2 axes majeurs Nord/Sud de Biguglia à Monte. Un axe permet de desservir les haltes et gares ferroviaires ainsi que les zones d'activité du territoire et de rejoindre le réseau de l'agglomération bastiaise. Le second axe structurant concerne la desserte du cordon lagunaire, zone d'habitation mais aussi d'intérêt touristique. Un réseau secondaire, permet le rabattement sur le réseau structurant depuis les zones résidentielles du territoire.

Outre les aménagements cyclables, des services et animations autour du vélo devront être mis en place pour encourager à l'utilisation du vélo dans les déplacements du quotidien.

L'étape finale d'élaboration du schéma cyclable correspond au chiffrage du projet selon le dimensionnement opérationnel retenu.

Le maillage cyclable envisagé représente 93,2 km linéaires, pour un coût global d'aménagement estimé à 10,1 millions d'euros (au ratio kilomètre linéaire, hors études préalables éventuelles). La réalisation des aménagements peut être répartie en trois phases de cinq années, soit un budget estimé à 27,5€/habitant/an sur 15 ans.

Le déploiement de stationnements vélo sur le territoire est estimé à 132 000 €.

Le jalonnement et la signalétique directionnelle des itinéraires cyclables sont estimés à 232 000 €.

Pour ce qui est des services vélo et des actions de communication, différents scénarios ont été proposés par le bureau d'étude, tant sur le plan technique que financier. Le budget sera affiné par la suite en fonction des scénarii choisis.

Chacune de ces phases d'élaboration du schéma cyclable a été validée par un comité technique, constitué de techniciens et élus des communes de la CCMG, de représentants de la collectivité de Corse, de représentants des chemins de fer de la Corse, de représentant des EPCI voisines, ainsi que des représentants d'associations d'usagers du vélo.

Un comité de pilotage, constitué des élus de la commission « Mobilités, cadre de vie, patrimoine et gestion des ordures ménagères » de la CCMG, des élus des communes non représentées dans cette commission et de la présidente de l'office de tourisme intercommunal, a également validé chaque étape de l'élaboration du schéma cyclable.

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Mobilités, cadre de vie, patrimoine et gestion des ordures ménagères » lors de la présentation du projet mobilité de la CCMG (schéma directeur cyclable et PDMS) le 14 juin 2024,

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver le schéma directeur cyclable de la communauté de communes et son plan pluriannuel d'investissement, selon le document en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président**

**Jean DOMINICI**